

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

DOMAINE :

Finances Locales

SOUS DOMAINE :

Décisions Budgétaires

OBJET :

Compte de Gestion du  
Percepteur

Le nombre de  
conseillers en service  
est de 40

Rendue exécutoire

Convocation du  
Comité en date du :

30 mars 2021

Affichage en date du :

30 mars 2021

Date du comité  
syndical :

7 avril 2021

Délibération n°  
2021010

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du Comité Syndical du 7 avril 2021 à 18 heures 00

L'an deux mille vingt et un et les dix-sept mars à dix-huit heures

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé à la Maison des associations  
1 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, 11400 Castelnau-d'Aude.

Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER.

Présents :

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, ASENSIO Brice, BACHARAN Max,  
BOUSQUET Sébastien, BRUNEL Christophe, CAU Marie-Paule, COSTE  
Gilbert, DANJOU Jacques, DEMANGEOT François, DEUMIER Jean-Marc,  
FABRE Jocelyne, GREFFIER Philippe, HENNEBELLE Jean-Luc,  
LAMARQUE Gérard, OURLIAC Christian, OURLIAC Jean-François, PECH  
Bernard, QUAGLIERI Jean-Pierre, PEYRAS Benjamin, PRADEL Christophe,  
ROSALIE Eric,

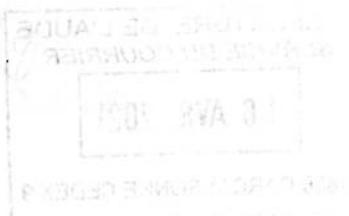
Absents remplacés :

Absents excusés :

AVERSENG Jean-Luc, ALRIC Didier, BATIGNE Robert, BAURES Jean-Louis,  
CAZENAVE Serge, DU FAYET DE LA TOUR Eric, FABRE Danielle FRONT  
Gérard, LEMOINE Cédric, MAERTEN Didier PELISSIER Alain, PAINCO  
Paul, PUJOL Michel, POUSSIER Grégory, VIDAL Pierre, VIOLA André,  
PASSEMAR Aurélien, SOLER Floréal.

Secrétaire de séance :

FABRE Jocelyne



**Le Président expose :**

Vu la présentation, suivi de l'approbation du débat d'orientation budgétaire du 17 mars dernier, délibération n° 2021004.

Les communes adhérentes pour le traitement, il est établi le calcul décrit dans les statuts du Smictom c'est-à-dire prix du traitement calculé au prorata du nombre d'habitants.

Ce montant était de 50,76 euros par habitant en 2020 et passe au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à : 52,00 euros par habitant.

Les communes adhérentes à la collecte et traitement : 125 euros par habitant.

Pour la déchèterie de Salles sur l'Hers, un estimatif a été effectué sur les tonnages de 2020. Le compte définitif sera mis à jour dès que les tonnages de l'année 2021 seront connus.

CCCLA 2021		
2020	CCCLA	CCCLA Régie
Janvier	278 004,79	14 387,00
Février	278 004,79	14 387,00
Mars	278 004,79	14 387,00
Avril	278 004,79	14 387,00
Mai	278 004,79	14 387,00
Juin	278 004,79	14 387,00
Juillet	278 004,79	14 387,00
Août	278 004,79	14 387,00
Septembre	278 004,79	14 387,00
Octobre	278 004,79	14 387,00
Novembre	278 004,79	14 387,00
Décembre	278 004,79	14 387,00
	<b>3 336 057,50</b>	<b>172 644,00</b>
	<b>3 508 701,50</b>	

CCPLM 2021	
2020	CCPLM
Janvier	179 796,25
Février	179 796,25
Mars	179 796,25
Avril	179 796,25
Mai	179 796,25
Juin	179 796,25
Juillet	179 796,25
Août	179 796,25
Septembre	179 796,25
Octobre	179 796,25
Novembre	179 796,25
Décembre	179 796,25
<b>TOTAL</b>	<b>2 157 555,00</b>

**LE COMITE SYNDICAL**  
**Oui l'exposé de Monsieur le Président**  
**Après en avoir délibéré**

**APPROUVE** le tableau qui fixe le montant de la participation de chaque structure adhérente au SMICTOM de l'Ouest Audois.

**Voix pour : 22**  
**Voix contre : 0**  
**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre, la convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 8 avril 2021

*Le Président*

